

Investissement dépense

Compte 020 Dépenses imprévues – 13 619,28 €
Compte 2188 op 506 City Stade + 13 619,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE les crédits budgétaires** de la décision modificative n°01

OBJET : PROJET SIGNALÉTIQUE ELIGIBLE AU FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE GRANDANGOULEME

Madame le Maire expose le projet de signalétique aux abords des commerces et des bâtiments communaux afin de dynamiser et revaloriser leurs accès.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le projet est estimé à 11 620.09 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter le GrandAngoulême pour une demande de subvention via le fond de concours de solidarité à hauteur de 11 620.09 € HT.

DEPENSES HT		RESSOURCES	
FOURNITURES	11 620.09 € HT	GRAND ANGOULEME (43 %)	5 000.00 € HT
		Autofinancement (57 %)	6 620.09 € HT
TOTAL	11 620.09 € HT	TOTAL	11 620.09 € HT

Madame le Maire propose au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal décide

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de GrandAngoulême au titre du Fonds de Concours Solidarité.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

OBJET : ACHAT TERRAINS

L'association AFAPAF ayant terminé la mission pour laquelle elle a été créée propose de restituer à la commune 40 parcelles de chemins et bois pour une superficie totale de 5 hectares 56 pour 1 € symbolique.

Madame le Maire précise qu'un état des lieux de chaque parcelle a été réalisé par Jean-Luc TRESTA et un agent des services techniques. Il s'avère que certaines parcelles ne sont pas entretenues et totalement inaccessibles.

Après un large débat sur l'entretien de ces parcelles et au vu du manque d'éléments Madame le Maire décide de reporter le vote.

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE SECRETARIAT ENGAGES PAR LA COMMUNE SIEGE DE L'AFAFAF

Vu la création de l'AFAFAF ayant son siège à la mairie d'Asnières-sur-Nouère,

Considérant que la Commune d'Asnières-sur-Nouère a engagé des frais de fonctionnement (postaux, de personnel, informatique, de petites fournitures) pour cette association,

Vu la délibération de l'AFAFAF acceptant le principe de remboursement de ces frais à la Commune d'Asnières-sur-Nouère, pour un montant de 52,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de remboursement et toutes pièces afférentes à ce dossier.
- **DEMANDE** le remboursement de ces frais de fonctionnement engagés pour l'AFAFAF.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

SECURITE ALARME INCENDIE

Madame le Maire donne la parole à Jean-Paul RABAUD qui explique que les bâtiments scolaires et communaux sont dotés de blocs sirène et alarmes de type 4, programmés pour plusieurs types d'alarme (intrusion, incendie...). Le plan des emplacements se trouve dans les pochettes de chaque élu.

Un test d'alarme incendie sera programmé prochainement.

SOIRS BLEUS

Madame le Maire rappelle que cette année deux spectacles ont été choisis dans le cadre des Soirs Bleus :

- Le 7 juillet en extérieur avec le groupe Yellow Bird Calypso : Musique et chants des orchestres des années 50-60 de Trinité-et-Tobago.
- Le 16 septembre Crazy Mozart sera présent à la salle socioculturelle : Duo fantaisiste, clownesque et musical

La commission Culture, sports, loisirs devra prochainement se réunir afin de préparer l'organisation de ces événements.

TOUR CYCLISTE POITOU-CHARENTES

Madame le Maire informe que la 37^{ème} édition du **TOUR POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE-AQUITAINE** se déroulera du 22 au 25 août 2023. Il traversera la commune le mardi 22 août lors de l'étape CONFOLENS/ MATHA.

Madame le Maire détaille l'itinéraire de l'épreuve et informe que l'organisateur a besoin de 14 bénévoles sur la commune.

MISE A JOUR CADASTRALE

Madame le Maire informe que des contrôleurs du cadastre sont sur la commune actuellement. Leur mission consiste à établir un plan avec les noms des rues et numéros d'habitation pour la mise à jour cadastrale.

Afin de finaliser cette action, il y a lieu de procéder au rattachement des parcelles aux numéros de rue correspondants. L'ATD peut assurer cette mission sous deux formes.

- La mise à jour par l'ATD pour un montant de : 400 €/jour (compter 3 jours)
- La mise à jour par nos soins avec appui de l'ATD pour un montant de : 1 000 €

ENQUETE PUBLIQUE

Madame le Maire informe qu'une enquête publique aura lieu du 30 mai au 28 juin 2023 sur la commune de Marsac, relatif au projet d'installation d'une centrale d'enrobage par la société Enrobés du Sud-Ouest. La commune d'Asnières étant limitrophe du projet, l'enquête publique est ouverte aux habitants. Le Conseil municipal devra également émettre un avis.

Dès que les documents seront accessibles ils seront transmis aux membres du Conseil.

Une parution sur Facebook va être faite.

VENTE DE LA SALLE DE SPORT DE CHAMPNIERS PAR GRANDANGOULEME

Madame le Maire confirme que GrandAngoulême cède la salle de sport de CHAMPNIERS à un investisseur privé qui accepte d'accueillir les associations qui utilisent actuellement cette salle, pour la saison 2023-2024.

Le club de tennis d'Asnières est concerné et une réunion s'est tenue le 20 avril, avec la commune de Balzac et GrandAngoulême.

GrandAngoulême est prêt à étudier un projet de terrain couvert pour les deux communes. La commune de Balzac ne semble pas intéressée par cet équipement. La commune d'Asnières s'est quant à elle positionnée sous réserve des résultats d'une étude de faisabilité.

Thierry BOUILLEAU précise que 8 sociétés ont été contactées. Les chiffrages sont en cours, selon deux hypothèses : Un équipement « classique » que l'on peut déjà estimer entre 300 et 350 000 € ou une structure équipée de panneaux photovoltaïque.

Yann CHOPINET indique que le projet avait déjà été évoqué il y a quelques années.

CITY STADE

Madame le Maire informe que le lancement des travaux ont encore pris du retard.

JOBS ETE

A ce jour très peu de candidatures. Une relance sur Facebook va être faite. Pour rappel l'offre ne concerne que les étudiants majeurs.

CARTECLIMA

Madame le Maire informe qu'une réunion avec ateliers participatifs aura lieu pour tous les élus, le 23 mai de 18 h à 21 h, à Vindelle afin de définir les enjeux environnementaux.

BIODECHETS

Madame le Maire rappelle que la distribution a eu lieu sur deux jours. 254 composteurs et bio seaux, 324 badges et bio seau marron ont été enlevés.

Les personnes qui n'ont pas pu se présenter devront s'inscrire en mairie afin qu'une demande de livraison groupée soit faite auprès de GrandAngoulême.

RALLYE DE LA GUIRLANDE

Madame le Maire revient sur l'accident qui a eu lieu lors du rallye. Le président de la course a été reçu dès le lendemain. La Préfecture a fait ouvrir une enquête afin de déterminer la responsabilité de chacun.

FRAIRIE

Madame le Maire rappelle que la frairie a eu lieu les 6, 7 et 8 mai sur le parking de la salle socioculturelle.

Les retours sont bons notamment des forains.

Une réunion avec le Comité des Fêtes aura lieu afin de faire le bilan de la manifestation.

TRAVAUX

Jean Luc TRESTA informe que l'extracteur de fumée provenant du bar restaurant le Garobier doit être déplacé. Celui-ci donne actuellement dans une cour privée dont le propriétaire souhaite ne plus avoir cette nuisance. Des devis ont été demandés. Cette dépense n'était pas prévue.

BOULANGERIE

L'ouverture est prévue fin mai.

Avant de clôturer la séance Yann CHOPINET demande si un rappel peut être fait concernant la propreté et le nettoyage des trottoirs devant chez soi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h15.